



Chambre
de Commerce
et d'Industrie
de Dunkerque



Communiqué de presse

Date

8 février 2010

Création d'un Club de zone d'activités à Cappelle la Grande

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque propose un appui à la création et à l'animation de Clubs de zone d'activités. Pour en bénéficier, les Clubs doivent signer une convention de partenariat de 2 ans avec la Chambre. A ce jour, 9 Clubs existent grâce à la création récente du Club Cappelles la Grande Entreprises.

Création d'un 9^{ème} Club de zone d'activités

C'est à l'occasion de la cérémonie des vœux des Clubs de zone d'activités qui s'est déroulée le mercredi 20 janvier dernier à Bergues qu'une nouvelle convention de partenariat a officiellement été signée entre la CCI de Dunkerque et 1 nouveau Club :

> **Cappelles la Grande Entreprises** créé le 15/01/10 et présidé par Pascal DESIRE (EDHD).

8 entreprises sont actuellement membres du Club. Celui-ci espère s'agrandir en accueillant les nouvelles entreprises qui s'installeront sur la zone de la Grande Porte ainsi que celles déjà installées au cœur de ville.

Gestion collective des déchets, création d'un site Internet, signalétique d'accès font partie des 1^{ers} projets du Club. Pour les entreprises adhérentes, l'objectif est d'intégrer un réseau d'échanges et de collaboration tout en optimisant la mutualisation des moyens.

Club Cappelles la Grande Entreprises : les membres du bureau

DESIRE Pascal/EDHD, président,
VANYWAËDE Françoise/VANYWAËDE, vice-présidente,
BAELDEN Dominique/BAELDEN, vice-président,
BATCABE Christian/SANICAP, trésorier,
PIROT Carole/EMM, trésorière-adjointe,
ALATI Thibault/PROMOCASCH, secrétaire,
LEJEUNE Didier/T2EI, secrétaire-adjoint.

512 avenue de l'Université
BP 1501
59383 Dunkerque cedex 1
Tél. 00 33 (0)3 28 22 70 00
Fax. 00 33 (0)3 28 22 70 10
www.dunkerque.cci.fr

Réseau national des
Chambres de Commerces
et d'Industrie

Le rôle de la CCI de Dunkerque

Tout d'abord, « l'appui à la création du Club » permet d'analyser les besoins sur une zone déterminée dans le but de créer l'association. La seconde étape, « l'appui à l'animation du Club » consiste à accompagner le Club dans la définition d'un programme d'actions et la mise en place des projets.

La CCI verse également une subvention, dont le montant est équivalent à 50% du budget prévisionnel du Club sachant que la somme maximale allouée est de 15 000 euros par an et par club.

Chaque Club est une association indépendante accompagnée « quotidiennement » par la CCI de Dunkerque, la Chambre travaillant par ailleurs à la mutualisation, entre les Clubs, des idées et des actions.

Contact Presse :

Anne-Catherine Dekeister

Tél. : 03 28 22 70 46

Tous nos communiqués sur www.dunkerque.cci.fr